

Natura 2000 au service des espaces naturels

Courlis cendré



Natura 2000 est un réseau écologique européen visant à conserver les espèces et milieux naturels rares ou vulnérables.

Suite aux directives européennes Oiseaux (1979) et Habitats* (1992), chaque état membre de l'Europe a désigné des sites Natura 2000 sur son territoire. Ces sites, sélectionnés pour leur diversité biologique, sont gérés de façon à protéger leurs richesses naturelles en harmonie avec les activités humaines qui s'y déroulent. Remarquablement préservé, le littoral de la Manche est en grande partie intégré au réseau.

Un esprit de concertation

La mise en place de Natura 2000 passe par une concertation permanente de ses acteurs ; au sein de groupes de travail et dans le cadre du **comité de pilotage** (COPIL) présidé généralement par le préfet. Le COPIL rassemble tous les partenaires impliqués sur le site : collectivités locales, professionnels, associations, propriétaires, agriculteurs, chasseurs, structures de l'État. Il constitue un **espace de dialogue** qui assure la **participation active** de chacun et la prise en compte des intérêts de tous.

Ajoncs et bruyères



Le document d'objectifs ou DOCOB

Il s'agit du document de référence qui permet d'**orienter les décisions** de gestion du site Natura 2000.

Il comporte trois parties essentielles :

- Un **état des lieux** écologique et socio-économique du territoire.
- Des **objectifs** permettant de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces et habitats.
- Des **mesures de gestion**, à destination des différents acteurs, basées sur un dispositif contractuel volontaire.



Sortie dans les landes

Des outils spécifiques

Les acteurs locaux peuvent adhérer **volontairement** aux objectifs de gestion du DOCOB.

Trois dispositifs favorisant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement sont proposés :

- Les **contrats Natura 2000**, pour la gestion des milieux les plus remarquables.
- Les **mesures agro-environnementales territorialisées**, exclu-sivement sur les espaces agricoles.
- Les **chartes Natura 2000**, marquant l'adhésion de ayant droits aux objectifs de Natura 2000.



*On entend par « habitat d'intérêt communautaire » un milieu naturel qui abrite une faune et une flore spécifiques, rares ou menacées : des landes, des falaises, des frênaies de ravins...

Des milieux naturels d'une extraordinaire richesse

Landes sèches



Sur les terres du site Natura 2000 qui couvrent les côtes et landes de la Hague on observe des milieux naturels d'une extraordinaire richesse.

Des falaises aux landes et prairies, ces milieux variés constituent des **refuges de biodiversité** et supportent des **activités économiques traditionnelles** (pâturage dans les landes) ou en forte émergence (comme les activités récréatives).



Nez de Voidriès



Grands Rhinophores

Le caractère sauvage des landes

Les **landes sèches et basses** de la presqu'île de la Hague présentent une **diversité floristique réduite mais remarquable**. En effet, trois espèces caractéristiques prédominent : la Bruyère cendrée, la Callune et l'Ajonc de Le Gall. Mais elles comportent également des plantes rares dans le Nord-Ouest de la France et divers invertébrés originaux, dont certains ne vivent que dans les landes.

Une végétation résistante

Au sommet des falaises, poussent des **pelouses très résistantes, dites « aérohalines »** (qui perdurent toute l'année). Cette végétation typique des côtes rocheuses est parfaitement adaptée aux conditions climatiques difficiles : sol rocheux pauvre, sécheresse estivale, effet desséchant du vent et des embruns, concentration de sel (halophilie) plus ou moins importante...

Les reines de la nuit

Des **chauves-souris** (ou chiroptères) ont élu domicile sur le site. Plus ou moins représentées selon les espèces, elles fréquentent souvent, de novembre à avril, des cavités souterraines profondes ou de petites cavités à entrée réduite. En période estivale, lorsque les femelles mettent bas, elles s'abritent en colonies dans les combles, les grottes, les carrières et parfois même, des arbres creux.

Passer à l'action pour la sauvegarde du site

Appel aux bonnes volontés : les **actions concrètes d'entretien ou de restauration**

sont décisives pour la sauvegarde des espaces naturels sur le site ! Inscrites dans le document d'objectifs, elles peuvent être mises en œuvre grâce aux **contrats Natura 2000 (financements à 100 %)**.

Tous – collectivités, associations, particuliers, propriétaires comme usagers – peuvent se lancer dans l'aventure et contribuer ainsi à **préserver cet exceptionnel patrimoine naturel...**

Brûlis dirigé



Restaurer les landes à bruyères

Souvent embroussaillées, envahies par des feuillus, des résineux, ou par la Molinie bleue (graminée vivace), certaines landes doivent être restaurées. Objectifs : **conserver leur richesse faunistique et floristique et limiter les risques d'incendies**. Le broyage et le pâturage caprin permettent de réduire les hauteurs de végétation et rouvrir des espaces qui se sont fermés et appauvris.

Grille à l'entrée d'une cavité



Maintenir la lande ouverte

Les landes en bon état de conservation nécessitent la mise en place d'une gestion adaptée pour leur entretien. Ainsi, sur une mosaïque de parcelles de landes de Vauville, le brûlis dirigé utilisé ponctuellement en complément d'un pâturage mixte durable (bovins, équins, ovins) a permis d'ouvrir la végétation et de rajeunir la lande à bruyères. Les premières actions menées donnant satisfaction, d'autres chantiers de brûlis dirigé sont prévus jusqu'en 2013*.

*Contrat Natura 2000 signé par le SyMEL en 2008.

Des abris pour les chauves-souris

Les chauves-souris utilisent des **abris** (cavités, blockhaus) pour **hiberner, se reposer ou mettre bas**. Très sensibles au dérangement, elles s'en éloignent dès qu'elles sont perturbées. Aussi s'agit-il d'aménager ces lieux de façon à en interdire l'accès au public (ce qui prévient également les accidents) et à rendre ces refuges plus accueillants : fermeture avec des grilles ou des trappes, pose de briques creuses, etc. En 2009, les souterrains du Castel-Vendon, de Landemer et d'Auderville (village de Laye) ont été fermés par des **grilles permettant uniquement le passage des chauves-souris****.

**Contrats Natura 2000 signés par le Conservatoire fédératif des espaces naturels en 2008 et le SyMEL en 2009.



Une nature à respecter...

Une plage abandonnée... en apparence

Pour garantir la diversité des milieux sur l'**estran***, le nettoyage des plages doit se faire dans le **respect des laines de mer** et des oiseaux nicheurs**. En effet, le nettoyage mécanique des laines de mer dégrade profondément l'estran, réduit les apports organiques et élimine le stock de graines. Pour préserver cet habitat et les oiseaux qui y nichent – le Grand Gravelot notamment –, un **nettoyage manuel et sélectif** est primordial. Ces opérations de nettoyage, souvent prises en charge par les communes, peuvent faire l'objet de contrats Natura 2000.

*Portion de plage couverte et découverte par la marée. **Dépôt laissé par la marée.

Combattre la mauvaise graine

Le développement de **certaines espèces**, dites « **invasives** », comme la Renouée du Japon, porte préjudice aux espèces pionnières ou typiques de certains habitats. Les cartographier précisément, **limiter leur présence** (arrachage manuel ou mécanique des pieds, broyage, brûlis...) voire les éradiquer et assurer un suivi régulier s'avèrent nécessaires.

Préserver un site accueillant

La pointe de la Hague, haut lieu touristique du département de la Manche, accueille de nombreux visiteurs, notamment pendant l'été, sur des milieux souvent fragiles (falaise...). Il convient de **limiter les impacts de la fréquentation** en canalisant piétons, cavaliers et véhicules. Divers équipements permettent d'organiser les visites dans le respect de ces milieux sensibles : pose de ganivelles, plots, barrières, panneaux d'information, etc. À chacun de faire preuve de respect et de bonne volonté pour préserver la beauté du site !

Limicoles



Renouée du Japon



Aire de stationnement de Jobourg

